



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 26 septembre 2025

### **Objet : Problématiques service des naissances et mariages à l'Hôtel de Ville.**

Madame la Directrice générale adjointe Sécurité, Proximité et Citoyenneté,

Notre syndicat souhaite vous interpeller sur plusieurs problématiques que nous avons pu constater lors de nos rencontres avec les agents des services des naissances et des mariages situés à l'Hôtel de Ville.

Concernant le service des naissances, nous avons constaté à plusieurs reprises qu'il n'y avait que deux agents pour assurer ce service public essentiel. Ces derniers sont épuisés. L'un d'entre eux nous a informé qu'il devait à la retraite prochainement sans savoir s'il sera remplacé.

Les conditions de travail sur ce service nous ont particulièrement alertées, c'est pourquoi, nous demandons le remplacement systématique des agents.

Depuis de nombreuses années, le service des mariages rencontre de façon récurrente des problématiques d'effectifs. Cette situation engendre un retard important dans les traitements des dossiers et des mails. Les agents doivent travailler constamment dans l'urgence et sous pression, en plus de former leurs nouveaux collègues.

Pour notre syndicat, il est urgent de donner les moyens nécessaires aux agents afin de leur permettre de résorber ce retard et retrouver un rythme de travail décent.

Enfin, de nombreux agents nous ont interpellés sur les modalités de travail des samedis. En effet, les déplacements entre la salle des mariages au Parc Phoenix et celle à l'Hôtel de Ville ne sont pris en compte dans leur temps de travail. Nous regrettons que seules les interventions dédiées aux célébrations des mariages soient considérées comme du temps de travail.

Pour notre syndicat, il est nécessaire de revoir le fonctionnement des samedis pour l'ensemble des agents du service et ceux du service de l'état civil de Corvésey qui interviennent ponctuellement, et de comptabiliser ces interventions en journée ou demi-journée.

Aussi, nous vous demandons pour les agents de ces deux services la mise en place d'une réelle démarche de prévention des risques psycho-sociaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale adjointe, l'expression de nos salutations distinguées.

**PO/ Le syndicat CGT NMCA**

**La responsable au secteur Qualité de Vie Syndicale**

  
**Julie MARTIN**